



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2021-025

PUBLIÉ LE 15 FÉVRIER 2021

Sommaire

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2021-02-15-001 - 21 02 15 APmodif centres vaccination RAA (3 pages)

Page 3

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2021-02-15-001

21 02 15 APmodif centres vaccination RAA

*Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2021 désignant les centres de vaccination
contre la Covid-19 dans le département du Loiret*

ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 15 JANVIER 2021 désignant les centres de vaccination contre la Covid-19 dans le département du Loiret

Le préfet du Loiret
Officier de la Légion d'honneur
Officier dans l'ordre national du Mérite

- VU** Le code de la santé publique, son titre III et notamment ses articles L. 3131-15, L. 3131-16 ;
- VU** la loi n° 2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 1 ;
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 17 juillet 2019 portant nomination de Monsieur Pierre POUËSSEL en qualité de préfet de la Région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret ;
- VU** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, notamment le VIII bis de l'article 53-1 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2020 portant délégation de signature de Monsieur Thierry DEMARET, secrétaire général de la préfecture du Loiret ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2021 désignant les centres de vaccination contre la Covid-19 dans le département du Loiret ;
- VU** les avis du directeur de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire en date des 13 janvier 2021 et 15 février 2021 ;
- VU** l'urgence ;
- CONSIDÉRANT** que l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré, le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (Covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;
- CONSIDÉRANT** que la vaccination est un axe essentiel de lutte contre l'épidémie de Covid-19 ; que l'organisation de la campagne de vaccination doit prendre en compte l'enjeu sanitaire d'une protection rapide des populations les plus exposées ou les plus à risque et la nécessité d'adapter l'offre de vaccination en fonction des publics ; qu'à cette fin, il importe que des structures puissent être désignées comme centres de vaccination contre la Covid-19 ;

CONSIDÉRANT que les dossiers d'ouverture des centres de vaccination sont complets et répondent aux critères d'un cahier des charges pré-défini ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ouvrir trois nouveaux centres de vaccination sur le département du Loiret ;

CONSIDÉRANT la mise en place d'une équipe mobile de vaccination par le conseil départemental du Loiret ;

SUR la proposition du directeur de cabinet ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2021 est modifié comme suit : La vaccination contre la Covid-19 peut être assurée à compter du 15 février 2021 et pendant toute la durée de la campagne de vaccination 2021 dans les centres suivants :

- salle Fernand Pellicer, 1 rue Edouard Branly à Orléans – La Source ;
- La Passerelle, 57 boulevard de Lamballe à Fleury-les-Aubrais ;
- salle Carnot, 16/18 rue Carnot à Montargis ;
- salle polyvalente de Cuiry, 32 rue Georges Brassens à Gien ;
- centre hospitalier de Pithiviers, 10 boulevard Beauvallet à Pithiviers ;
- centre hospitalier de Beaugency, 48 avenue de Vendôme à Beaugency ;
- centre social Kuypers, 5 rue des déportés à Sully-sur-Loire ;
- espace Florian, 11 avenue Albert Viger à Châteauneuf-sur-Loire.

ARTICLE 2 : Le calendrier et la liste des lieux de vaccination de l'équipe mobile du conseil départemental du Loiret est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le directeur de cabinet du préfet du Loiret, la déléguée départementale du Loiret de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, le président du conseil départemental du Loiret, les maires des communes de Fleury-les-Aubrais, Gien, Montargis, Orléans, Pithiviers, Beaugency, Sully-sur-Loire et Châteauneuf-sur-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Loiret, accessible sur le site internet de la préfecture Loiret.

Fait à ORLEANS, le 15 février 2021

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
signé
Thierry DEMARET

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à : M. le secrétaire général chargé de l'administration de l'Etat dans le département du Loiret – 181, rue de Bourgogne 45 042 Orléans cédex ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif – 28, rue de la Bretonnerie 45 057 Orléans cédex 1

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr

ANNEXE

Lieux de vaccination de l'équipe mobile du conseil départemental

Semaine 1	16-févr	PATAY
	17-févr	NEUVILLE AUX BOIS
	18-févr	LA FERTE SAINT AUBIN
	19-févr	LORRIS
semaine 2	23-févr	FERRIERES en GATINAIS
	24-févr	CHATILLON COLIGNY
	25-févr	MALESHERBES
	26-févr	CHATILLON SUR LOIRE
semaine 3	02-mars	ARTENAY
	03-mars	CHATEAU-RENARD
	04-mars	BEAUNE LA ROLANDE
	05-mars	COURTENAY
semaine 4	09-mars	BELLEGARDE
	10-mars	OUTARVILLE
	11-mars	PUISEAUX
	12-mars	NOGENT/VERNISSON
semaine 5	16-mars	PATAY
	17-mars	NEUVILLE AUX BOIS
	18-mars	LA FERTE SAINT AUBIN
	19-mars	LORRIS
semaine 6	23-mars	FERRIERES en GATINAIS
	24-mars	CHATILLON COLIGNY
	25-mars	MALESHERBES
	26-mars	CHATILLON SUR LOIRE
semaine 7	30-mars	ARTENAY
	31-mars	CHATEAU-RENARD
	01-avr	BEAUNE LA ROLANDE
	02-avr	COURTENAY
semaine 8	06-avr	BELLEGARDE
	07-avr	OUTARVILLE
	08-avr	PUISEAUX
	09-avr	NOGENT/VERNISSON